

QUESTION DE PRIVILÈGE

RÉTRACTION

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, durant un échange entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et des députés néo-démocrates, l'un des députés du NPD a formulé quelques interjections. J'ai aussi fait des commentaires que je retire entièrement et sans hésitation. Ces propos étaient inappropriés et malavisés. Je demande sincèrement pardon à la Chambre.

Des voix: Qu'avaz-vous dit? Qu'avez-vous dit?

[Français]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voulais simplement vous demander. . .

M. le Président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement, mais avant, je dois reconnaître l'honorable député d'Essex—Windsor sur une question de privilège.

[Traduction]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai entendu l'échange de propos dont parlait le député qui a fait l'avant-dernière intervention. Elle se rapportait à mon collègue. . .

M. le Président: Je suis désolé. La tradition et la pratique de la Chambre veut que, lorsqu'un député a retiré ses propos d'une façon sans équivoque, l'affaire soit close. Le député peut souhaiter en discuter plus longuement, mais la raison pour laquelle une telle règle est appliquée, c'est qu'en certaines circonstances, ça pourrait se prolonger sans fin. On y reviendrait sans cesse, et il faut y mettre fin.

J'ai écouté très attentivement les excuses formulées. Je regrette l'incident, mais le député s'est excusé et on n'en parle plus.

Le député d'Essex—Windsor a-t-il une autre question de privilège à faire valoir? Est-ce une question différente?

Je lui cède la parole.

M. Langdon: À titre de rappel au Règlement, monsieur le Président, je veux dire que si quelqu'un retire ses paroles, il s'impose à mon avis que. . .

Recours au Règlement

M. le Président: J'essaie de faire comprendre que ce n'est pas approprié de continuer un débat interminable quand la personne a pris la parole pour s'excuser humblement et a clairement retiré ses paroles.

Il faut clore la question, autrement nous y passerions tout l'après-midi.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROPOS TENUS LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai été surpris tout à l'heure d'entendre le très honorable premier ministre utiliser à l'endroit de confrères de la Chambre des communes, les mots «hypocrite» et «insignifiant». Est-ce que c'est dans le langage parlementaire permis, monsieur le Président? Dans l'affirmative, nous allons nous en servir nous aussi, mais je crois qu'il serait préférable que l'on retire ces phrases du langage parlementaire.

M. le Président: J'examinerai l'échange qu'il y a eu. En général, le mot «hypocrite» n'est pas parlementaire, mais peut-être est-il nécessaire de considérer le contexte. . .

Des voix: Ah! Ah!

M. le Président: Après que j'aurai eu l'occasion de considérer le contexte, naturellement, je rendrai une décision.

[Traduction]

M. McCurdy: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je cède d'abord la parole au leader parlementaire du gouvernement et ensuite au député de Windsor—Sainte-Claire.

LA JOURNÉE DE L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je souhaiterais que la journée de demain soit désignée journée de l'opposition.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le député d'Essex—Windsor tente de faire valoir un point que je tiens à soulever moi-même.